



Remboursement des indemnités kilométriques De Janvier à Juillet 2025

Nicolas FOURNIE

BAGAT

1 - Remboursement Frais kilométriques Conseil d'administration

Aller-Retour = kms

Nombre de présences = 0 soit 0 kms

2 - Remboursement autres frais kilométriques (cf relevés de frais) = 700 kms

Barème 2025 à 0,60 €/km

Montant Total (1+2) : 420 euros

Arrêtée à la somme de quatre cent vingt euros

Relevé au 11/07/2025

Vie e 18/07/25

Syndicat de défense du vin AOC Cahors

Organisme de Défense et de Gestion

Pôle Viti-Vinicole

46140 Anglars-Juillac

Tél. : 05 65 20 81 80

Mail : contact@aoc-cahors.vin